CENTRE HOSPITALIER LOCAL
Les 3 Rivières
CHATEL - sur - MOSELLE

Réf : VA/FS

Compte rendu du Conseil de la Vie Sociale du FAS FAM
Séance du 4 Juillet 2025

Le Conseil de la Vie Sociale du FAS FAM du Centre Hospitalier de Châtel-sur-Moselle s'est réuni le Vendredi 4 Juillet 2025, à 10h00, en salle de réunion de l'établissement.

Présent (e)s : Monsieur Francis SIMONIN, Président du CVS
Monsieur Jordan LACHAMBRE, Vice-Président et représentant des résidents
Monsieur Allan THOMAS, représentant des résidents
Madame Bérangère LOPEZ, représentant du personnel
Monsieur Patrick CONTASSOT, représentant des usagers
Madame Martine HENRY, représentant des usagers

Assistait à titre consultatif :
Monsieur Vincent ANDROUËT, Directeur par intérim
Madame Magali CREUSOT, Cadre Socio-éducatif du FAS FAM
Monsieur Théo BANZET, Qualiticien

Personnes invitées : Madame Émilie MISCHLER, infirmière FAS FAM

Personnes excusées : Madame le Docteur Isabelle MASSON, médecin coordonnateur

Secrétaire de séance : Madame Fabienne SAVOY, service des admissions

Monsieur Francis SIMONIN, Président du Conseil de la Vie Sociale, ouvre la séance à 10 H 00.

I – Approbation du compte rendu de la séance du 24 Mars 2025 :

Les membres du conseil de la vie sociale du FAS FAM approuvent le compte rendu de la séance du 24 Mars 2025, sans aucune remarque.

Néanmoins, Monsieur CONTASSOT demande des explications sur la procédure d'admission au FAS FAM ayant lu dans le précédent compte rendu que des dossiers avaient été refusés car les profils ne correspondaient pas au service.
Monsieur ANDROUËT informe que le Code d'Action Sociale et des Familles est très clair sur les règles d'admission en foyer d'accueil spécialisé et médicalisé. Lorsqu'un résident se voit notifier une orientation vers un établissement par la CDAPH, cette décision s'impose à l'établissement. Cependant, celui-ci peut refuser s'il estime que le dossier qui est proposé ne correspond pas au projet de service ni aux profils des personnes accueillies : Monsieur ADROUËT donne pour exemple le cas de résidents violents. Le refus intervient donc uniquement lorsque l'établissement n'est pas en capacité d'apporter une réponse adaptée aux besoins identifiés. Ce refus doit alors être motivé auprès du demandeur et des autorités compétentes.

Monsieur ANDROUËT rajoute qu'un établissement a la possibilité de proposer une interruption de prise en charge dès que les résidents ne correspondent plus au projet de service et doit dans ce cas informer la CDAPH dans l'objectif de demander une réorientation.

Le compte rendu de la séance du 24 Mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

2, rue des Vergers 88330 CHATEL sur MOSELLE
03 29 67 90 38

II – Activité du FAS FAM :

Madame Fabienne SAVOY présente les chiffres relatifs à l'activité :
L'activité est plutôt satisfaisante avec un taux d'occupation pour le FAS et le FAM de 96,06 % au 24 Mars 2025.
Nous avons actuellement une place disponible, pour une orientation FAS.
La place d'accueil d'urgence est occupée et la place d'accueil temporaire est également occupée régulièrement via un planning de réservation.
Sur les deux places d'accueil de jour FAS, une place est occupée et un dossier va être étudié en Septembre.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

III – Activité proposées au FAS FAM :

Madame LOPEZ présente le tableau des activités proposées aux résidents.

Madame LOPEZ a listé toutes les activités régulières : légo, esthétique, poterie, piscine, équithérapie, musicothérapie, Ar thérapie, handi-ballon, judo ….
Monsieur ANDROUET demande à Monsieur LACHAMBRE, représentant des résidents, ce qu'il apprécie le plus : Monsieur LACHAMBRE répond qu'il aime la musique, la piscine, l'équitation et le judo.

Madame LOPEZ explique que pour favoriser la liberté d'aller et venir, les résidents munis de badges se rendent en petits groupes à la machine à café de l'établissement, sans être encadrés par un personnel.

Suite au dernier Conseil de la Vie Sociale, les sorties shopping sont de nouveau mises en place. Madame CREUSOT adapte les plannings afin que les résidents puissent aller faire leurs achats de vêture avec leurs référents.

Monsieur SIMONIN souhaite savoir en quoi consiste le SNOEZELEN. Madame CREUSOT lui répond que le snoezelen est une pratique de stimulation multisensorielle accompagnée et contrôlée, visant à éveiller, canaliser ou entretenir la sensorialité de la personne stimulée, dans une ambiance sécurisante. Monsieur ANDROUËT rajoute qu'il s'agit d'une thérapie non-médicamenteuse. La salle Snoezelen est à disposition, elle est située au FAM Les Hirondelles.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

IV – Retour sur la Garden Party

La Garden Party a eu lieu le samedi 24 Mai 2025 après-midi. Monsieur LACHAMBRE explique qu'il a aidé, avec d'autres résidents et du personnel du foyer, l'animatrice de l'EHPAD à mettre les tables. Qu'il a également accroché les guirlandes dans les arbres, puis ensuite poussé les fauteuils roulants des résidents.
Les résidentes du foyer ont quant à elles confectionné des gâteaux qui ont été servis aux exposants.
En remerciement, les résidents et les personnels concernés sont invités au barbecue de l'EHPAD qui a lieu le 8 Juillet 2025.

Monsieur ANDROUËT exprime un retour très positif concernant la Garden Party, qu'il qualifie de moment formidable, favorisant la cohésion entre les résidents, les équipes et les participants. Monsieur ANDROUËT souligne également la qualité de l'organisation, préparée depuis plus de trois mois, et salue l'implication des équipes pour la réussite de cet événement festif, qui a également contribué à véhiculer une image positive de l'établissement.

Toutefois, Monsieur ANDROUËT a regretté une mobilisation modérée des familles, qu'il considère comme le seul bémol de cette journée très réussie.

2, rue des Vergers 88330 CHATEL sur MOSELLE
03 29 67 90 38

Monsieur CONTASSOT a exprimé son regret quant à l'absence d'invitation des membres du Conseil de la Vie Sociale à la Garden Party. En réponse, Monsieur ANDROUËT précise qu'il a repris l'organisation mise en place les années précédentes. Il est toutefois favorable à ce que les membres du Conseil de la Vie Sociale et du Conseil de Surveillance soient invités à la prochaine édition.

Dans cet esprit d'ouverture, Madame CREUSOT propose que nous pourrions envisager d'inviter les familles des agents afin de renforcer d'avantage le lien entre l'établissement, le personnel et les proches.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

V – Climatisation FAS FAM :

Monsieur SIMONIN attire l'attention des membres sur l'insuffisance du système de climatisation actuel au sein du FAS. Il souligne plusieurs difficultés :

- un matériel énergivore et inadapté, notamment en raison de la hauteur sous plafond dans les espaces concernés ;
- la présence prolongée des résidents, plus de dix heures par jour, dans ces espaces sans réelle efficacité de rafraîchissement ;
- la présence d'une seule climatisation dans les deux salles de vie, jugée insuffisante pour assurer un niveau de confort satisfaisant.

Madame CREUSOT informe que tous les résidents ont un ventilateur et que des couvertures de survie ont été installées sur les vitres.

Monsieur ANDROUËT indique souhaiter établir un budget dédié, afin que cette problématique puisse être inscrite au plan d'investissement de l'établissement. Il rappelle que cette démarche s'inscrit dans une volonté plus large d'amélioration du confort d'accueil au sein du foyer. À cet effet, Monsieur ANDROUËT évoque, à l'horizon 2029, une perspective de réhabilitation complète du foyer avec mise une aux normes de confort actuelles.

Sur le même sujet, Monsieur CONTASSOT demande un retour sur la canicule. Monsieur ANDROUËT souligne que tous les résidents, patients et personnels ont souffert de la chaleur.

Monsieur ANDROUËT informe qu'il a déclenché le plan canicule sur l'établissement et que, en amont, la cadre supérieure de santé avait déjà mobilisé les équipes pour prendre les mesures organisationnelles qui s'imposent. Quelques exemples :
- ouverture des fenêtres aux heures les plus fraiches, fermeture des volets et des fenêtres aux heures les plus chaudes,
- installation des résidents dans les espaces climatisés,
- surveillance clinique et hydratation renforcée des résidents en encourageant des prises d'eau tout au long de la journée,
- des douches rafraichissantes sont également proposées ;
- les cuisiniers adaptent également les menus ;
- les aspects logistiques sont également gérées : gestion des stocks de brumisateurs, ventilateurs, eau ...

L'établissement n'a pas enregistré d'effets délétères de cette période de canicule sur les patients et résidents.

Madame CREUSOT rajoute que les agents ont fait preuve de créativité en organisant des jeux d'eau pour les résidents les moins mobiles (pêche aux canards avec des bouchons en liège dans une bassine).

Monsieur ANDROUËT informe que le remplacement des volets du FAS est inscrit au budget 2026.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

2, rue des Vergers 88330 CHATEL sur MOSELLE
03 29 67 90 38

VI intervention infirmières libérales :

L'établissement a signé une double convention avec les infirmières libérales de Châtel sur Moselle, après concertation avec la Caisse d'Assurance Maladie, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental.

Lors des absences de Madame MISCHLER, les infirmières libérales interviendront aussi bien sur le FAS que le FAM.

Les soins infirmiers dispensés sur les résidents FAM seront à la charge de l'établissement, alors que pour les soins dispensés pour les résidents FAS les dépenses seront supportées par la Caisse d'Assurance Maladie.

Cette double convention prend effet le 1er Juillet 2025.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

VII – Date du prochain Conseil de la Vie Sociale :

Le prochain CVS du FAS FAM aura lieu le Vendredi 7 novembre 2025 à 10h00.

Le conseil de la vie sociale prend note de cette information

VIII – Questions et informations diverses :

Diététicienne : Monsieur CONTASSOT souhaite des précisions sur le poste de diététicienne : est-ce que cette personne est spécialisée dans la prise en charge des personnes âgées. Monsieur ANDROUET affirme qu'elle est diplômée mais qu'elle n'a pas de formation spécifique sur la dénutrition du sujet âgé. Elle a cependant été formée au suivi de la personne polypathologique. Il ajoute qu'une formation sur la dénutrition chez la personne âgée peut lui être proposée et inscrite au prochain plan de formation.

Psychologue : une psychologue arrive le 7 Juillet 2025 avec un temps de travail à 50% réparti sur le FAS FAM et le SMR. Monsieur CONTASSOT pose la question pour savoir si elle fera partie de la commission d'admission du FAS FAM. Madame CREUSOT lui explique que lors de la commission, les dossiers sont étudiés sur papier et que la psychologue sera bien sûr présente lors de l'arrivée de nouveaux résidents.

Clés des chambres des résidents : Monsieur CONTASSOT pose la question sur l'avancée du projet sur les clés de chambre. Monsieur ANDROUET informe ne pas avoir eu le temps nécessaire. Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain CVS.

Budget animation : Monsieur ANDROUËT informe qu'il n'a pas retrouvé le montant alloué pour les animations du FAS FAM mais que sur le budget du FAS FAM, il apparait une ligne budgétaire d'un montant de 12 000,00 € qui est entièrement consacrée au Sport adapté et à la musicothérapie. Il existe également une ligne sur les frais de location du minibus pour les sorties.
Monsieur ANDROUËT rajoute que l'achat de fournitures diverses est fait sur le budget de l'établissement.

Repas des familles : Afin de permettre une organisation optimale de l'événement et d'un commun accord entres les membres présents, il a été décidé de reporter le repas des familles à l'année 2026.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 11h15.

Le Président,

Francis SIMONIN

C.H. «Les 3 Rivières» 88330 CHATEL-sur-MOSELLE

2, rue des Vergers 88330 CHATEL sur MOSELLE
03 29 67 90 38